

Communiqué de presse

C'est parti pour l'expérimentation du dispositif OUI PUB en Corse

Trois dispositifs pour une publicité plus responsable prévus par la Loi Climat et Résilience sont entrés en vigueur le 29 avril dernier, parmi lesquels l'expérimentation « Oui Pub », qui sera déployée dans onze territoires dont la Corse.

Afin de tendre vers une publicité moins subie et de réduire le gaspillage, le dispositif OUI PUB interdit la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

En décembre dernier, le SYVADEC a été choisi, dans le cadre d'un appel à projet national de l'ADEME (Agence de la transition écologique), pour expérimenter entre 2022 et 2025, aux côtés de dix autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, le nouveau dispositif OUI PUB institué par l'article 21 de la Loi Climat et Résilience. Il vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

La philosophie du « OUI PUB », c'est tout simplement l'inverse du STOP PUB. Concrètement, tous les citoyens qui équiperont leur boîte aux lettres d'un autocollant ou d'une mention « OUI PUB » ou « Imprimés Publicitaires Acceptés » continueront à recevoir les imprimés publicitaires sans adresse comme avant. À l'inverse, ceux qui n'apposeront pas cette mention sur leur boîte ne recevront plus ces imprimés.

Comme le « STOP PUB », le « OUI PUB » ne concerne que les imprimés publicitaires sans adresse : le journal d'information des collectivités, les tracts politiques, les imprimés publicitaires nominativement adressés ou les échantillons de presse continueront d'être distribués.

L'interdiction de diffusion des imprimés publicitaires sans adresse (IPSA) sera effective à partir du 1er septembre 2022.

3 territoires corses concernés par l'expérimentation

En Corse, l'expérimentation sera menée sur 3 territoires choisis pour leur représentativité : **la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** pour ses caractéristiques urbaines, **la Communauté de communes du Centre Corse** pour son caractère rural et **la Communauté de Communes du Sud Corse** pour son caractère ultra touristique.

Cela représente au total 118 549 habitants.



D'ici l'été, les habitants des communes concernées seront informés du déploiement de ce dispositif via différents moyens et pourront se procurer gratuitement un autocollant « Oui Pub » à apposer sur leur boîte aux lettres s'ils souhaitent continuer à recevoir des imprimés publicitaires sans adresse.

En France, en 2020, ce sont plus de 670 500 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés qui ont été distribués, dont une part significative a été jetée sans avoir été lue.



En Corse, pour la même période, les imprimés publicitaires non adressés représentaient 2,09 % des ordures ménagères produites, soit 2 571 t et plus de 8 kg par habitant et par an.

D'où le souhait du SYVADEC de participer à cette expérimentation qui contribuera à réduire significativement les papiers dans les ordures ménagères. Cette action de prévention pourra également avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble des autres flux de déchets et sur les comportements de tri et de réduction des déchets à la source.

De manière générale, l'expérimentation OUI PUB a pour objectifs :

- d'aller davantage vers une publicité « voulue » que « subie » ;
- de conserver les effets utiles de la publicité tout en réduisant le gaspillage papier lié aux imprimés publicitaires sans adresse non lus ;
- d'expérimenter en conditions réelles, dans des contextes territoriaux différents, la mise en place d'un système permettant une publicité davantage responsable ;
- d'évaluer les effets du « OUI PUB » (sur le plan environnemental, économique, de l'emploi, de la perception et satisfaction des usagers...) ;
- de capitaliser la connaissance grâce au recueil des retours d'expérience et à la valorisation des bonnes pratiques.

L'expérimentation durera 3 ans, jusqu'en mai 2025, et permettra d'observer et d'évaluer dans un cadre clair et transparent le potentiel de réduction des déchets papiers issu de publicités non adressées et les conséquences d'une éventuelle généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire.

Contact presse :

Catherine Vernaz - Responsable communication / Tél. 06 25 44 86 11

Courriel : catherine.vernaz@syvadec.fr